



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de Mme DECOUX Nathalie qui a donné pouvoir à Mme BODART Maïder.

Absent excusé : CURUTCHAGUE Philippe.

Monsieur le Maire fait approuver le précédent compte-rendu à l'unanimité et communique deux décisions qu'il a prises en vertu des délégations que lui a confiées le conseil :

- Renouvellement de la ligne de crédit pour la Commune (500 000 euros souscrit auprès de la Caisse d'Épargne)
- Acquisition de tentes neuves au Camping Municipal (6 bungalows de toile en LLD).

Evelyne BOUCLEY est désignée secrétaire de séance.



2019-03-14-01/01 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET CAMPING 2018

Le Conseil approuve à l'UNANIMITE le compte de gestion du receveur.

2019-03-14-02/02 – COMPTE ADMINISTRATIF – CAMPING MUNICIPAL 2018

Après avoir été désignée Présidente de séance, Madame Benoit-Delbast, Adjointe en charge du camping, présente les résultats de l'exercice 2018, en cumulé :

- Section d'exploitation : + 70 612.93
- Section d'investissement : - 47 659.90

UNANIMITE (Monsieur le Maire s'étant retiré)

Monsieur le Maire remercie le groupe de travail camping ainsi que la directrice Christine Labarbe pour le travail réalisé.

2019-03-14-03/03 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET PRIMITIF CAMPING 2019

L'intégralité de l'excédent d'exploitation est affecté en section d'investissement au B.P 2019. Le résultat déficitaire d'investissement est repris en investissement.

UNANIMITE

2019-03-14-04/04 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET DE LOTISSEMENT HOUSQUIT/ARTIGUENAVE 2018

M. Maïs, Adjoint aux Finances, présente les résultats du compte de gestion du receveur municipal, identiques aux résultats du compte administratif.

POUR : 23

ABSTENTIONS : 3 (Decoux Nathalie, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

2019-03-14-05/05 – COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET LOTISSEMENT HOUSQUIT 2018

Après avoir été désigné Président de séance, M. Maïs présente le compte administratif.

Ce budget présente un déficit (en cumulé) de 128 895.50€ en exploitation et un déficit de 233 382.57 € en investissement.

M. Maïs expose que le déficit est dû au décalage pris par la communauté de communes MACS pour vendre les terrains de la zone Artiguenave, suite au transfert de la compétence Zone d'Activités Économiques aux communautés de communes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un budget de transition et qu'il reste à percevoir 655 000 € en produit de ventes de terrains.

POUR : 22 (Monsieur le Maire s'étant retiré)

ABSTENTIONS : 3 (Decoux Nathalie, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

2019-03-14-06/06 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET COMMUNE 2018

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

2019-03-14-07/07 – COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET COMMUNE 2018

Après avoir été désigné Président de séance, M. Maïs présente les résultats de l'exercice chapitre par chapitre.

Pour l'exercice 2018, l'excédent d'investissement est de 858 890.34 € et l'excédent d'exploitation de 815 118.25 €.

Avec les résultats antérieurs cumulés, et en tenant compte des restes à réaliser, les résultats sont :

- Excédent d'exploitation : + 1 760 360.76
- Excédent d'investissement : + 322 846.54

POUR : 21 (Monsieur le Maire s'étant retiré)

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

Monsieur le Maire remercie les services et tous les acteurs pour les bons résultats de l'exercice, tous les agents étant associés aux nouvelles postures d'économies.

2019-03-14-08/08 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU B.P 2019

Le conseil approuve l'affectation au BP 2019 en recettes d'exploitation de la totalité de l'excédent d'exploitation. Le résultat d'investissement 2018 corrigé des RAR est repris en section d'investissement (+ 322 846.54).

POUR : 22

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

2019-03-14-09/09 – TARIFS TLPE 2020

M. Maïs expose qu'il s'agit là uniquement de la reconduction des tarifs sur les publicités extérieures et enseignes corrigés de l'indexation annuelle de + 1.6%.

Les exonérations (pour surface $\leq 12\text{m}^2$) demeurent.

POUR : 22

CONTRE : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

2019-03-14-10/10 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LOSC FOOT POUR L'ACHAT D'UNE NAVETTE

Monsieur le Maire expose que la section Foot du LOSC va bénéficier d'une aide conséquente de la FFF pour l'achat d'un minibus et que pour boucler leur budget, ils ont sollicité une aide financière de 10 000 € de la part de la commune.

En contrepartie, le minibus sera mis à disposition des services municipaux de la jeunesse en juillet et août, par le biais d'une convention.

UNANIMITE.

2019-03-14-11/11 – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT « LOU PALOUMAYRE »

Monsieur le Maire expose que le projet de réalisation d'un lotissement municipal permettant d'accueillir sur la commune à des prix inférieurs au marché des jeunes ménages se poursuit et le permis d'aménager a été déposé.

Le conseil approuve la création d'un budget annexe au budget général qui retracera toutes les écritures de l'opération.

Ce lotissement permettra la réalisation de 23 lots, pour répondre à une demande pressante de labennais souhaitant devenir propriétaire.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

2019-03-14-12/12– AUTORISATION D'ANNULATION DE TITRES SUR UN EXERCICE ANTERIEUR

Le conseil approuve à l'**UNANIMITE** l'annulation de titres (total de 6 919.46 €) sur exercices antérieurs (régularisation pour double émission).

2019-03-14-13/13– RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le budget de l’Etat étant en déficit constant, il commence à contaminer les collectivités locales en diminuant ses dotations. La taxe d’habitation va disparaître et la compensation de l’Etat sera basée sur le produit 2017 ce qui privera la commune du dynamisme de ses bases fiscales (indexation, nouveaux arrivants).

Monsieur le Maire, face à ce constat, poursuit sa volonté de multiplier les pistes de recettes nouvelles car il n’y aura pas d’augmentation des taux 2019 :

- Répondre aux appels à projets
- Monter avec perspicacité (et ténacité) les dossiers de subventions
- Valoriser le patrimoine (loyers – mise en concurrence des occupations du domaine public)
- Utiliser les possibilités de placement des fonds au Compte du Trésor suite à des cessions foncières
- Optimiser les ressources en matériel.

La programmation raisonnée des investissements

Outre les stratégies actuelles de programmation pluriannuelles, et le respect des P.P.I. contractés avec nos partenaires (MACS ; SYDEC), il va être nécessaire de renforcer la stratégie programmatique. Un projet d’investissement aussi structurant soit-il, ne sera pas pris sans respecter deux notions :

- La recherche des financeurs partenariaux
- L’anticipation des coûts d’exploitation des équipements nouveaux.

Ainsi donc la section d’investissement 2019 comportera les frais d’études pour les équipements à venir et répondant aux deux exigences évoquées ci-avant pour les projets suivants (entre autres) :

- Construction d’un nouveau restaurant scolaire au Bourg
- Construction de nouveaux vestiaires au Stade Robert Dicharry
- Maitrise d’œuvre pour la réalisation d’un écoquartier
- Poursuite de l’opération immobilière des box artisans.
- Pôle d’Arts Numériques et scientifique (selon l’avancement du dossier porté par MACS)
- L’achèvement des travaux de la rue de Claron
- La première tranche du Plan Plage

Les travaux du Plan Plage par ailleurs débiteront le 8 avril prochain.

Madame Bodart fait part de son inquiétude sur la disparition de la taxe d’habitation qui ne devra pas être compensée par une hausse de la taxe foncière.

Monsieur le Maire approuve ce point de vue car on ne pourra pas demander aux collectivités locales de compenser ce que l’Etat ne paierait plus.

M. Payen craint lui que cette réforme ne masque un recalcul des bases locatives.

2019-03-14-14/14– CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CAPBRETON POUR LA STRATEGIE LOCALE DU TRAIT DE COTE

Le Commune de Capbreton a entrepris une démarche partenariale avec le Département des Landes et le SYDEC en vue d’élaborer une stratégie pour conforter, protéger et valoriser le cordon dunaire et les actions permettant d’influer sur le recul du trait de côte. La commune de Labenne est partenaire dans le cadre de la mise en place de mission de conseil par le service de l’ONF.

Labenne participera pour 7 200 € à cette politique de réflexion sur la lutte contre l’érosion.

UNANIMITE

2019-03-14-15/15– ACQUISITION D’UNE PARCELLE AUX CONSORTS COYOLA - ROUTE DU MARAIS

Le Conseil Municipal approuve à l’UNANIMITE l’acquisition gracieuse d’une bande de 109 m² issue de la parcelle B 339 appartenant aux consorts Coyola et permettant la réalisation de la piste cyclable voie verte reliant la rue de Claron au Marais d’Orx.

2019-03-14-16/16– AUTORISATION DE REVENTE D’UN LOT EN LOTISSEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal approuve à l’UNANIMITE une dérogation à la règle d’interdiction de revente d’un lot dans un lotissement municipal avant une période de dix ans, pour cas de force majeure.

2019-03-14-17/17– CONVENTION COMMUNE/SOLIHA POUR LA REALISATION D’UNE RESIDENCE AUTONOMIE A LABENNE

Monsieur le Maire rappelle le projet qui a pour ambition de permettre la réalisation à proximité de l’I.H.M, avenue de l’Océan, d’une résidence de 16 logements pour personnes âgées ou dépendantes. Il s’agit là de permettre d’accueillir des personnes ne pouvant plus demeurer dans leur habitation personnelle pour des raisons de dépendance mais ne relevant pas d’une admission en EPHAD.

La convention avec SOLIHA est une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage, l’inscription du projet auprès de l’ARS nécessitant un diagnostic, un projet social, un projet d’établissement et le montage du dossier permettant de répondre à l’Appel à Candidature.

Cette action s’inscrit dans le schéma départemental du Conseil Départemental.

UNANIMITE

2019-03-14-18/18– MODIFICATION DES STATUTS DU SMGBL

Le conseil approuve à l’UNANIMITE la modification des statuts du syndicat des baignades étendant ses champs d’application à la formation et au recrutement des nageurs sauveteurs en vue d’obtenir une labellisation des actions du syndicat.

2019-03-14-19/19– MOTION AMF SUR LA REFORME DE LA JUSTICE

Le conseil municipal approuve la motion « pour une justice de qualité et de proximité dans le Département des Landes » à l’initiative de l’association des Maires des Landes pour le maintien des tribunaux landais dans leur pleine compétence.

UNANIMITE

2019-03-14-20/20– MOTION CONCERNANT L’ASSIETTE FORFAITAIRE RELATIVE AUX COURSES LANDAISES

La Fédération Française de Course Landaise a attiré l’attention des élus locaux sur les risques encourus par les organisateurs de Courses Landaises si le projet de suppression de l’assiette forfaitaire spécifique au prélèvement des cotisations salariales sur les revenus des acteurs de la Course Landaise est maintenu.

Le Conseil Municipal approuve à l'**UNANIMITE** la motion pour le maintien de l'assiette forfaitaire pour les pratiquants de Course Landaise.

2019-03-14-21/21– MOTION POUR LE MAINTIEN DES CRS AFFECTES A LA SURVEILLANCE DES Baignades du Littoral

Le conseil municipal approuve à l'**UNANIMITE** la motion sollicitant le maintien des CRS affectés à la surveillance des baignades pour l'intégralité de la saison touristique.

Questions diverses :

Monsieur le Maire communique le résultat positif de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux qui rejette la requête du liquidateur de l'ex-IHM qui réclamait à la commune de Labenne une indemnisation de 6 630 000 € pour préjudice, suite à l'approbation de l'ancien PLU de 2009.

Monsieur le Maire rappelle qu'il soutient toute solution pour que l'ex-IHM puisse obtenir un droit à reconstruction.

Séance levée à 20h20

A Labenne, le 15 Mars 2019
Le Maire,



Jean-Luc DELPUECH